Zeitschrift: Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen

Wissenschaften = Bulletin de l'Académie suisse des sciences

médicales = Bollettino dell' Accademia svizzera delle scienze mediche

Herausgeber: Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften

Band: 15 (1959)

Artikel: Commisson Suisse de Génétique Humaine : rapport d'activité pour

l'année 1959

Autor: Pfändler, U.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-307431

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Tätigkeitsberichte - Rapports d'activité

C. D.: 610 (061.047): 616.056.7

Commission Suisse de Génétique Humaine

Rapport d'activité pour l'année 1959

La 20e séance annuelle de la Commission s'est tenue le 21 novembre 1959 à 14 heures, dans l'auditoire de la Clinique Ophtalmologique de Lausanne.

Nous enregistrons avec beaucoup de regret la démission de M. le Prof. F. E. Lehmann, de Berne. Il fut, avec le Prof. Bleuler, le fondateur de notre Commission dans laquelle il a toujours déployé une grande activité. Nous regrettons d'autant plus son départ, et nous le remercions des éminents services qu'il a rendus à la cause de la génétique humaine.

C'est avec émotion et sympathie que nous formons tous nos vœux pour le 80e anniversaire de M. le Prof. Schlaginhaufen, membre de notre Commission.

Il a été décidé de combler le vide créé par les démissions survenues au cours de ces deux dernières années. Il est indiqué de faire appel à des représentants de différentes disciplines, dont la collaboration étroite avec la génétique humaine s'avère de plus en plus nécessaire. Plusieurs candidatures seront soumises à l'approbation de la Société suisse de Génétique, lors de sa prochaine séance annuelle.

C'est avec une grande satisfaction que nous enregistrons la création de la première chaire suisse de génétique humaine, à la Faculté de Médecine de Genève. Nous remercions le Prof. Franceschetti dont les mérites dans ce domaine sont bien connus et nous félicitons chaleureusement le Prof. Klein, premier titulaire de cette chaire. Qu'il nous soit permis de relever également la distinction dont fut l'objet le Prof. Klein, en se voyant attribuer le Prix Alfred Vogt 1959 pour sa monographie «La dystrophie myotonique (Steinert) et la myotonie congénitale (Thomsen) en Suisse».

Abordons l'état des travaux patronnés ou subventionnés par notre commission.

- Les recherches que M. Rosin se propose de poursuivre, en collaboration avec M. Hässig et portant sur les facteurs sanguins dans l'Armée suisse, seront facilitées par le fait que le formulaire 18.52 du recrutement portera désormais l'indication du domicile et de l'origine.
- 2. Les travaux sur les sourds-muets récessifs ont été étendus aux cantons de St-Gall, d'Appenzell, à la Principauté du Liechtenstein et à certaines régions de Suisse centrale. Les résultats obtenus confirment les observations faites antérieurement dans le Werdenberg. Les valeurs statistiques portant sur les fratries sourdes-muettes, font présumer l'existence d'un facteur semilétal, qui serait à la base de cette forme de surdi-mutité récessive. Nous disposons actuellement d'un matériel statistique suffisamment étendu, pour que l'on puisse exclure d'une manière significative l'éventualité d'une hérédité récessive bifactorielle. Le but que nous nous étions fixé pour ces recherches est atteint, et nous pensons terminer ce travail d'ici peu. Les résultats d'ensemble seront publiés ultérieurement.

De réjouissantes perspectives s'ouvrent à la «Société suisse de Génétique» et à la «Commission suisse de Génétique humaine», en ce qui concerne leur collaboration avec le Service fédéral de l'Hygiène publique. Cette collaboration porte notamment sur l'étude des effets biologiques de la radioactivité et des problèmes que soulève la protection contre les radiations ionisantes.

Depuis l'été 1957, la «loi fédérale sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et la protection contre les radiations» a été élaborée, et elle sera soumise à l'approbation des Chambres probablement en 1960. Un comité technique a été chargé de mettre au point

les prescriptions relatives à la protection contre les rayonnements ionisants. La Commission suisse de Génétique humaine est représentée dans ce Comité. D'autre part, la loi fédérale précitée prévoit que le Conseil fédéral nommera une importante commission de la protection contre les radiations, dans laquelle les milieux économiques et scientifiques devront être dûment représentés. Lorsqu'il s'agira de constituer ladite commission, la «Société helvétique des Sciences naturelles» sera consultée en temps voulu. C'est notamment dans cette commission que, selon l'avis du Service fédéral de l'Hygiène publique, la «Société suisse de Génétique» et la «Commission suisse de Génétique humaine» devront être représentées.

En 1956, avait eu lieu à Copenhague le premier Congrès international de Génétique humaine. Les membres de ce congrès décidèrent l'organisation d'une deuxième Conférence de ce genre. Dans cette intention, ils nommèrent un comité permanent constitué par les Prof. Tage Kemp (Copenhague), A. Franceschetti (Genève), F. J. Kallmann (New York) et L. S. Penrose (Londres). Ce comité a été chargé de fixer le lieu et la date de la deuxième Conférence. En février 1959, une décision est intervenue à ce sujet. La deuxième Conférence internationale de Génétique humaine aura lieu à Rome, du 7 au 12 septembre 1961. L'organisation de cette réunion a été confiée à l'Institut de Génétique humaine « Gregorio Mendel», Rome, que dirige le Prof. L. Gedda.

Notre Commission a été reçue à la Clinique Ophtalmologique de Lausanne par le Prof. Streiff et ses collaborateurs. Nous leur exprimons à ce sujet notre profonde gratitude. Les Drs Jéquier et Cuendet eurent l'amabilité de nous présenter plusieurs cas très intéressants de dystrophie myotonique (Steinert), de myotonie congénitale (Thomsen), d'aniridie avec cataracte et aplasie de la macula, de cataracte congénitale avec oligophrénie, de microphtalmie compliquée de bec-de-lièvre et gueule de loup, ainsi que deux frères, dont l'un est atteint de glaucome juvénile et l'autre de glaucome infantile.

Le président: U. Pfändler